

**COLLOQUE INTERNATIONAL PLURIDISCIPLINAIRE SUR  
« LES CRISES SECURITAIRES EN AFRIQUE »**

---

**NOTE CONCEPTUELLE**

**CRISES SÉCURITAIRES EN AFRIQUE :  
DIAGNOSTICS, DÉFIS ET STRATÉGIES POUR  
DES SOLUTIONS DURABLES**

**KORHOGO : 14, 15, 16, 17 NOVEMBRE 2023**

**Côte d'Ivoire**

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La sécurité est devenue un enjeu majeur qui concerne différentes catégories de personnes et secteurs d'activités dans toutes les régions du monde. Ce sont : les crises planétaires (crises énergétiques, crises sanitaires, crises économiques), les crises politiques internationales, les crises politiques régionales et les crises politiques locales. Elles sont latentes ou peuvent se transformer en guerres souvent très meurtrières conduites avec des moyens souvent rudimentaires.

Si l'État postcolonial a fait naître beaucoup d'espoir en Afrique, les crises successives, notamment sécuritaires, malgré le vent de démocratie des années 90 et le printemps arabe plus récemment, ont ébranlé la confiance dans les Institutions et le tissu social. Ces crises se produisent soit entre États, soit à l'intérieur d'un même Etat sous forme de rébellions armées ou de guerres civiles. C'est dans ce contexte que s'inscrivent la guerre du Biafra (1967-1970) ; les guerres tchado-libyennes (1978-1987) ; la guerre Érythrée-Éthiopie (1998-2000), les guerres civiles en Angola (1975-2002), au Liberia (1989-1996 ; 1999-2003) et en Sierra Leone (1991-2002). À ces guerres, s'ajoute le terrorisme dit islamiste qui, après avoir troublé l'Algérie dans la décennie 1990, se déporte, présentement et sous divers visages, dans des pays comme le Nigéria, le Cameroun, le Tchad, le Niger, le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.

Les crises sécuritaires ont un impact sur les systèmes de santé, qui peut se résumer à une perte des acquis et une incertitude dans la réalisation des programmes de développement préalablement prévus dans les zones concernées. D'autre part, Il existe les menaces sanitaires à l'interface Homme-animal-environnement. Les zoonoses telles que l'influenza aviaire, la rage, la fièvre de la vallée du Rift, la tuberculose (*Mycobacterium Bovis*), dengue, la fièvre jaune ainsi que les maladies d'origine alimentaire et la résistance aux antimicrobiens, continuent d'avoir des impacts majeurs sur la santé, les moyens d'existence et l'économie. Les maladies d'origine alimentaire, estimées à plus de 200 par l'OMS en 2020, [Sécurité sanitaire des aliments. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020], ont un impact majeur sur la santé publique. Les pays à revenu faible ou intermédiaire sont les plus touchés, avec un coût annuel estimé à 110 milliards de dollars américains (USD) en pertes de productivité et en dépenses médicales découlant de la

consommation d'aliments impropres à la consommation (*Jaffee S, 2019*). Aussi, la sécurité sanitaire des aliments est une priorité de santé publique et une priorité socioéconomique ce qui justifie la résolution WHA73.5, adoptée par la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé en 2020, visant à intensifier l'action en faveur de la sécurité sanitaire des aliments [*Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments. Rapport EB150/25, 2021*].

L'approche « une seule santé » joue un rôle important pour le renforcement de la sécurité sanitaire nationale et mondiale. Le gouvernement ivoirien s'est inscrit dans cette approche visant à relever les défis de la santé publique, de la santé animale (domestique et de la faune sauvage) et de l'environnement auxquels le monde doit faire face aujourd'hui (*décret n°2019-293 du 03 avril 2019 portant création, attributions, organisation, et fonctionnement de la plateforme nationale « une seule sante »*).

D'autre part, la pandémie de la COVID et le réchauffement climatique, l'urbanisation galopante, ont contribué à réduire les avancées des pays en développement, vers la réalisation des objectifs du développement durable (ODD), en raison des conséquences socioéconomiques importantes avec risque de survenue d'une crise sanitaire. Le renforcement du système de protection sociale est indispensable pour prévenir la pauvreté, le chômage et l'informalité par des dispositifs d'accompagnement permettant à chaque individu ou ménage de faire face tout au long de la vie aux conséquences de la survenue d'un risque ou d'un besoin social. Malgré d'importantes avancées, la réponse face aux risques majeurs tels que l'invalidité, la vieillesse, le décès, la perte d'emploi, la dépendance liée à l'âge et l'invalidité, reste insuffisante.

De plus, la sécurité n'est pas l'apanage des rapports humains et sociétaux. Elle intéresse également la pratique langagière avec son corolaire de faits de langues à l'instar de l'(in)sécurité linguistique. Meike Wernicke (mars 2021), en prélude à une conférence, explique que « L'insécurité linguistique est une impression, une croyance ou un sentiment à l'effet que la variété de langue qu'on utilise ou la façon dont on parle n'est pas légitime ou valorisée par la société. Les gens évaluent généralement leurs propres pratiques linguistiques en les comparant à une norme perçue comme

étant supérieure ».

Par ailleurs, le continent connaît d'autres formes de crises sécuritaires liées au changement climatique, à l'alimentation, à la santé, aux technologies de l'information et de la communication le rendant davantage vulnérable. Le réchauffement climatique avec ses effets de plus en plus visibles pousse les écosystèmes (forêts, zones humides et autres écosystèmes vitaux) au-delà de leurs limites et place l'Afrique dans une certaine insécurité environnementale menaçant ses ressources naturelles ainsi que le bien-être et la survie de ses populations. Un nombre croissant de personnes vivent aujourd'hui dans l'insécurité alimentaire et hydrique et doivent aussi faire face à un risque élevé de maladies lié à la modification de leur environnement. En outre, le défi de la cybersécurité est devenu en Afrique, en l'espace de quelques années, un véritable problème de société. Les usages des technologies de l'information et de la communication ainsi que de l'Internet connaissent des déviations criminelles dangereuses. L'utilisation de l'internet ne met pas à l'abri, les gouvernements, les entreprises et les citoyens, d'escroqueries et / ou de logiciels malveillants, de vol de données et d'informations personnelles.

Quelle que soit la nature de la sécurité, il y a lieu de s'inquiéter de la persistance de ces diverses crises aux sources multiples auxquelles le continent africain est confronté et qui plombent son développement. Convaincus que les perspectives qui s'ouvrent à l'Afrique de fédérer ses intérêts collectifs vitaux en forces de défense communes, chargées d'assurer sa sécurité dans tous les domaines, sont la condition *sine qua non* de sa survie en tant que sujet historique, pôle de puissance régional, le FONSTI, le PASRES et leurs partenaires, se proposent de cerner cette situation, dans ses divers démembrements, à travers le présent colloque transdisciplinaire.

## **2. OBJECTIFS DU COLLOQUE**

Ce colloque vise à susciter un cadre de réflexion permanent sur le phénomène récurrent des crises sécuritaires en Afrique. Il se propose fondamentalement, à travers les contributions des Enseignant-chercheurs, des Chercheurs, des

doctorants, des Administrateurs, des Politiques, des Forces de défense et de sécurité, des Guides religieux, des Rois et Chefs traditionnels, des ONG en lutte contre la pauvreté et l'insécurité, de fournir un diagnostic clair des crises sécuritaires en Afrique en éclairant les liens insoupçonnés entre les défis nationaux liés aux efforts sectoriels de résolution et les stratégies collectives parfois sous-estimées, sous-évaluées ou même banalisées.

Cette attention scientifique portée à la situation d'insécurité chronique en Afrique va se déployer à travers divers axes de réflexion non exhaustifs.

### 3. AXES RÉFLEXION DU COLLOQUE

Le colloque s'articulera autour des axes suivants :

#### **AXE 1 : Crise sécuritaire et défense des Etats**

- Sécurité intérieure et stabilité sociale
- Sécurité frontalière et transfrontalière
- Défense et souveraineté
- Terrorisme et intégrité territoriale
- Sûreté maritime et portuaire
- Sécurité et Développement du tourisme.

#### **AXE 2 : Crise politique et institutionnelle : démocratie et Etat de droit**

- Crise de la société et faillite des Etats
- Crise des systèmes économiques et compétitivité
- Fragilité des institutions et conquête du pouvoir d'Etat
- Cadre légal et réglementaire du bien-être citoyen
- Droit, devoir et citoyenneté
- Sécurité dans l'expression de la citoyenneté

#### **AXE 3 : Sécurité alimentaire et environnementale**

- Sécurité environnementale, biodiversité et production agricole
- Sécurité alimentaire, nutrition, changements climatiques et santé humaine
- Sécurité alimentaire, mains d'œuvre et production durable
- Risques climatiques et crises sociales
- Sécurité foncière, migration des peuples, accaparement des terres et conflits
- Ressources hydriques, agriculture, élevage et conflits
- Agroforesterie, sécurité alimentaire et résilience
- Sécurité énergétique et développement durable
- Sécurité industrielle

#### **AXE 4 : Sécurité sanitaire et protection sociale**

- Sécurisation des personnes vulnérables et porteuses de handicap physique

- Sécurisation sanitaire en milieu carcéral
- Sécurité hospitalière des soins (risque anesthésique, infections nosocomiales)
- Sécurité des patients
- Crise du médicament
- Sécurité sanitaire des aliments (risques sanitaires liés à la contamination des aliments par des microorganismes, polluants etc...)
- Santé et sécurité au travail (bien-être social, psychique et physique, prévention des risques liés aux accidents)
- Sécurité sociale et assurance maladie

#### **AXE 5 : Crise des systèmes éducation-formation**

- Adéquation formation-emploi
- Crise (s) de l'employabilité et de l'insertion professionnelle
- Crise du lien familial et résilience éducative
- Crises et dysfonctionnement des systèmes éducatifs
- Crise (s) en éducation et en formation
- L'éducation en situation de crise

#### **AXE 6 : Sécurité des données informatiques et cybercriminalité**

- Intégrité des données
- Cybersécurité
- Sécurité des paiements et développement du commerce
- Sécurité de l'information
- Cybercriminalité et l'éthique de la liberté
- Protection des données personnelles
- Sécurité des bases de données
- Sécurité de la marque dans la publicité numérique
- Sécurité dans les télécommunications et les technologies de l'information

#### **AXE 7 : (In) sécurité linguistique**

- Normes idéalisées des langues
- Normes et pratiques langagières
- (In)sécurité linguistique en contexte plurilingue
- Mélange des codes (langues) et (in)sécurité linguistique
- Purisme linguistique / Pureté du langage
- Terminologie de l'(in)sécurité

### **4. MODALITÉS DE SOUMISSION**

#### **4.1. Soumission**

Les contributeurs doivent soumettre un résumé en français ou en anglais qui sont les langues officielles du colloque. Ce résumé de 250 mots maximum, doit être accompagné de cinq (5) mots clés, rangés par ordre alphabétique. **Les soumissions**

**de résumé se font exclusivement en ligne, sur le site du colloque.**

<http://crise securitaires.colloquefonsti.org/>

Un contributeur ne peut proposer qu'un seul résumé situant le contexte, l'objectif, la méthodologie, les résultats et la conclusion de sa communication. Les propositions seront instruites par le Comité Scientifique du colloque et les résultats notifiés aux auteurs. Les auteurs des soumissions retenues seront invités, dans un délai donné, à soumettre le texte complet de 12 à 15 pages en vue d'une publication dans un ouvrage collectif et/ou dans un numéro thématique dans les revues scientifiques du PASRES.

#### **4. 2. Communications orales**

Les propositions de communication orale doivent respecter le format suivant :

- Times New Roman, Taille 12, Interligne simple ;
- Titre de la communication (Majuscule, Gras) ;
- Noms, grade ou fonction, Institution de rattachement et pays de.s l'auteur.e.s ;
- Adresse électronique de.s auteur.e.s ;

Les présentations se feront en 10 mins suivies d'échanges.

#### **4. 3. Posters**

Les propositions de Poster doivent respecter le Format A0 (118 x 84,4 cm ou 120 x 80 cm) et ne pas excéder 1500, signes et espaces y compris.

Les Posters seront exposés durant le déroulement du colloque dans un espace dédié.

**N.B : Les inscriptions se font exclusivement sur le site web du colloque. Aucune autre forme d'inscription ne sera acceptée ni validée par le Comité d'Organisation.**

## 5. FRAIS DE PARTICIPATION

L'inscription au colloque est acquise par l'acceptation de la proposition de communication et validée par le paiement des frais de participation.

La devise utilisée pour le règlement des frais est le FCFA.

Toute personne désireuse de participer à ce colloque est tenue de s'acquitter des frais de participation (auteur et co-auteur).

Le règlement des frais de participation se fera exclusivement selon le canevas indiqué. Le formulaire de paiement devra être rempli en ligne accompagné du reçu de paiement.

**N.B : Aucun paiement ne sera accepté sur le lieu du colloque ni après la date limite.**

Les frais d'inscription comprennent :

- l'accès au colloque,
- les pauses café
- les déjeuners,
- la documentation relative au colloque
- la publication de l'article dans les actes du colloque **(s'il est validé par le Comité Scientifique)**
- la visite touristique
- le dîner de clôture
- l'activité sportive

Suite à l'acceptation de la proposition de communication, l'auteur de la communication doit avoir payé les frais d'inscription à la date limite indiquée. En cas de défaillance (absence ou non-règlement de l'inscription), la communication sera retirée du programme définitif.

Tout désistement d'un congressiste doit être signalé le plus tôt possible.

Des attestations de communication et de participation seront délivrées à chaque participant à la clôture du colloque (**17 Novembre 2023**). Nous invitons les contributeurs à écrire avec exactitude leur nom et prénoms ainsi que l'intitulé de leur contribution. **Aucun changement de l'intitulé ne sera accepté après la notification d'acceptation du Comité Scientifique.**



**N.B : Seuls les contributeurs ayant reçu leur notification d'acceptation, s'étant acquittés des frais de participation, recevront les différents types d'attestations (auteur et co-auteur).**

### Frais de participation

CATEGORIES	MONTANT FCFA
- Enseignants-Chercheurs	50 000
- Chercheurs	
- Praticiens	
- Experts	
- ONG et associations	
Etudiants	20 000

### 6. CHRONOGRAMME

Lancement du colloque : **jeudi 03 Novembre 2022**

Date limite de soumission des propositions des résumés (en ligne exclusivement) :  
**vendredi 14 avril 2023**

Notification du Comité Scientifique aux auteurs : **jeudi 25 mai 2023**

Période de validation des inscriptions (paiement des frais de participation) : **vendredi 26 mai 2023 au samedi 29 juillet 2023 (délai de rigueur)**

Date de soumission des propositions d'articles complètement rédigés par les auteurs : **jeudi 24 septembre 2023**

Déroulement du colloque : **14, 15, 16 et 17 novembre 2023**

Date de retour d'instruction des textes aux auteurs par les rédactions des revues scientifiques : **lundi 24 octobre 2023**

Date limite d'envoi des textes définitifs par les auteurs : **mardi 28 novembre 2023**

**Publication des actes du colloque : janvier 2024**

## 7- Prise en Charge

Le FONSTI-PASRES et ses partenaires pourraient accorder des prises en charge à des étudiants ayant soumis des résumés de qualité excellente. Cette prise en charge variera de 50 à 100%. Elle comprend l'hébergement, le déplacement. Les étudiants sélectionnés qui ne se seront pas acquittés des frais d'inscription ne pourront pas bénéficier de la prise en charge.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées. Elles pourraient bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale.

## 8- Prix

Des prix de meilleures communications orales de chaque axe seront décernés. Un prix du meilleur poster sera également attribué.

Les meilleures communications féminines seront récompensées par axe.

Les prix seront décernés selon des critères d'éligibilité bien spécifiques.

## 9. COMITÉ SCIENTIFIQUE

**Président** : Pr COULIBALY Adama, Université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo, Côte d'Ivoire

**Vice-Président** : Prof BAMBA Assouman, Université Alassane OUATTARA, Bouaké, Côte d'Ivoire

**Pour toutes informations veuillez nous écrire à l'adresse suivante :**

[secretariat.colloque2023@fonsti.org](mailto:secretariat.colloque2023@fonsti.org)

**Les articles scientifiques sont à envoyer exclusivement à l'adresse suivante :**  
[actescolloque@fonsti.org](mailto:actescolloque@fonsti.org)